

BÜ 9 DECEMBRE 1977

DECRET N°77/670 /MJT/DGT/DCGPCE.6/8/1

Portant intégration reclassement et nomination  
dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Sociaux (Enseignement) de Monsieur  
ANGOUA Eugène, Agent Spécial Principal des SAF.

(/ISAS :

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les conditions d'intégra-  
tion dans les cadres de la catégorie B, C, D et E des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 73/44/MJT-DGT-DELD du 3.2.73 complétant les disposi-  
tions de l'article 2 du décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories et cadres des fonctionnaires de la R.P.C.;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-  
tions des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des  
des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-  
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et  
à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du  
décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-  
naires;  
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres  
de l'Enseignement;  
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,  
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le décret n° 67-304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique  
des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les disposi-  
tions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.5.64 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement  
des spécialités applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du  
Congo;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti  
et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres;  
(/u l'arrêté n° 1897/MJT.DGT.DCGPCE. du 27.4.76 portant reclassement  
et nomination de Monsieur ANGOUA Eugène, Agent Spécial 4° échelon des SAF;  
(/u la lettre n° 2155/MEN.CAB du 9.8.77 du Directeur de Cabinet du  
Ministre de l'Education Nationale transmettant la demande de l'intéressé;  
(/u l'Attestation de réussite à la Licence de Sociologie n° 1290 deli-  
vrée à l'intéressé par l'INSSSED;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er:- En application des dispositions combinées des décrets n° 67-304 et 73/143 des 21.4.73 et 30.9.67 susvisé; Monsieur ANGOUA Eugène, Agent Spécial Principal 1° échelon, indice 530 des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (SAF) en service à la Direction de l'Équipement et des Affaires Financières du Ministère de l'Éducation Nationale à Brazzaville, titulaire de la Licence de Sociologie session de Juin 1977, est intégré dans les cadres des Services Sociaux (Enseignement) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée 1er échelon, indice 830 Acc : néant.

ARTICLE 2°:- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 3.10.1977 date de la rentrée scolaire 1977 1978, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 9 DÉCEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Le Ministre des Finances,

Antoine NDINGA.-

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice Garde des Sceaux,

Alphonse MOUÏSSOU-FOUATI.-

AMPLIATIONS

J.O.R.P.C.	1
DGT, DCGPCE.	3
D. F.	3
C. F.	1
MEN.	2
SGEN.	2
DPAA.	2
D.E.A.F. (MEN.)	2
SGCM/BC	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3